

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 mars 2022 à 20h00

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Vice-Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé(e)s :

Mme	Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
-----	---------------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de M. Bertrand de Weck, nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications des Président-e-s de commissions
5. Communications de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

En l'absence de la Présidente qu'elle excuse, Mme Christine Tomassi, Vice-Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, qu'elle se réjouit de retrouver, pour la première fois de la législature, dans la salle du Conseil municipal.

1. Prestation de serment de M. Bertrand de Weck, nouveau conseiller municipal

Après avoir donné lecture de la lettre du Service des votations et élections adressée à la Mairie relative à l'assermentation de M. de Weck, Mme la Vice-Présidente procède à la prestation de serment du nouveau conseiller municipal en demandant aux conseillers municipaux et au public de se lever et en lisant le texte du serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Tomassi invite M. de Weck à lever la main droite et à répondre par « je le jure » ou « je le promets ».

M. de Weck lève la main droite et dit « Je le promets ».

L'assemblée prend acte du serment de M. de Weck et la Vice-Présidente le félicite.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

Mme Tomassi signale qu'au bas de la page 6, dans le résultat du vote de la délibération D239, l'abstention doit être attribuée à une conseillère municipale PDC/VLib, et non pas VLib.

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication particulière.

4. Communication des Président-e-s de commission

M. Botbol, président de la commission d'urbanisme, indique que celle-ci s'est réunie le 22 février pour étudier le projet d'aménagement des espaces publics en lien avec le projet de construction sur le terrain de la paroisse catholique. Ce projet, qui a déjà été présenté aux services de l'Etat qui l'ont salué, permet d'avoir une vue d'ensemble des futurs aménagements de ce secteur. Cela a aussi été l'occasion d'étudier tout ce qui concerne la mobilité douce. Ce projet a fait l'objet d'un vote de principe de la commission, qui l'a approuvé à l'unanimité.

5. Communication de la Mairie

En préambule, M. Lavorel, au nom de la Mairie, souhaite la bienvenue à M. de Weck qui est de retour au sein du Conseil municipal. Il signale ensuite qu'au vu de l'actualité, l'ordre des communications a été modifié. C'est d'abord M. Truan qui prendra la parole, puis Mme B. Hirsch et enfin lui-même.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Aide en faveur des réfugiés ukrainiens : M. Truan a assisté vendredi à une visioconférence donnée par Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale, à laquelle l'ensemble des communes étaient conviées et qui visait à présenter le dispositif genevois d'aide aux réfugiés ukrainiens et à parler de la collaboration avec les communes. Il présente au Conseil municipal les principes généraux, étant précisé que plusieurs informations sont déjà parues dans la presse.

Il est estimé que le Canton pourrait être amené à accueillir 15'000 migrants (soit le nombre de migrants accueillis en moyenne par la Suisse en temps normal sur une année), ce qui représente pour Genève un nombre de 50 à 60 personnes par jour. Ce sont environ 5'000 enfants qui seraient accueillis dans les écoles genevoises.

L'accueil des migrants est assuré par l'Hospice général, lequel est chargé de la coordination.

Aucun accueil n'est prévu dans les abris de protection civile.

La ligne verte Solidarité Ukraine (0800 900 995) est opérationnelle depuis le 9 mars et le site internet de la commune comporte, depuis cet après-midi, un lien vers le site www.solidariteukraine.ch où l'on trouve des informations utiles à consulter et à diffuser, qui portent notamment sur les éléments suivants :

- Comment procéder pour mettre à disposition un logement ?
- Comment faire un don (en espèces ou en nature) ?
- Comment s'engager (bénévolat) ?

Le Conseil fédéral a activé le permis S, ce qui met le migrant au bénéfice :

- d'une autorisation de séjour de 1 an (prolongeable jusqu'à 5 ans).
- d'une autorisation de travail.
- d'une couverture assurance maladie.

Les migrants doivent être inscrits auprès d'un centre fédéral pour requérants d'asile afin de bénéficier de ces prestations. Ces centres ont été ouverts durant le week-end et ils sont débordés. Il y en a huit en Suisse, le plus proche de Genève se situe à Boudry. Chaque membre d'un groupe familial doit s'y déplacer parce que chacun doit pouvoir être identifié. Les déplacements en train sont gratuits sur présentation du passeport ukrainien. M. Truan a entendu parler d'un projet de plateforme sur laquelle le préenregistrement pourrait être fait, mais il n'a pas d'informations plus précises à ce sujet pour l'instant.

L'Hospice général va préciser dans le courant de la semaine ce qu'il attend précisément des communes. Entretemps, chaque commune est chargée d'inventorier les logements, bâtiments vides, bureaux et autres dans lesquels des migrants pourraient éventuellement être installés ultérieurement.

Concernant la préparation à l'intégration, M. Truan mentionne l'école, le GIAP et les crèches, ainsi que les sports, les loisirs et la culture, domaines qui relèvent plus directement des communes.

Concernant le matériel, il y a eu beaucoup d'envois sur place ou dans les pays limitrophes, mais il est aussi utile de stocker maintenant le matériel ici afin de pouvoir le mettre à disposition des personnes qui seront hébergées, puisque les logements ne sont pas nécessairement équipés. Des informations supplémentaires seront fournies, notamment sur un lieu à Troinex qui pourrait être trouvé pour stocker le matériel donné par la population.

M. Truan relève ensuite qu'un certain nombre d'Ukrainiens sont déjà arrivés sur la commune. Ils sont logés notamment chez Mme Reymond-Dorsay, chez Mme Barbieri qui est présente ici dans le public, et chez d'autres habitants. Concernant l'école, M. Zbinden, directeur de l'établissement scolaire du Grand-Salève / Troinex, a indiqué qu'actuellement un enfant était inscrit à l'école de Veyrier. Pour l'instant, il n'y en a pas à l'école de Troinex, mais cela ne saurait tarder.

Selon M. Zbinden, il serait utile d'ouvrir une classe d'accueil à l'école du Grand-Salève. Le but de cette classe serait de recevoir les enfants à mi-temps pour notamment un apprentissage intensif du français qui permettra à l'enfant de s'intégrer plus rapidement dans une classe normale. Si une telle classe peut s'ouvrir, il faudra régler la question du transport des enfants de Troinex jusqu'à Veyrier (utilisation du bus scolaire, trouver un chauffeur, etc.). M. Truan

relève également que l'administration communale s'active pour se procurer les informations utiles, pour répondre aux questions que les habitants se posent et pour pouvoir répondre aux questions que les migrants seraient amenés à poser s'ils venaient s'adresser à la mairie.

Sur le plan local en lien avec le conflit en Ukraine, l'Office fédéral de la protection de la population (OFFP), les cantons ainsi que les communes reçoivent de nombreuses questions de la part de la population en rapport avec l'intervention militaire russe en Ukraine. L'OFFP a donc rédigé une feuille d'information, qui sera mise à jour si nécessaire ; ce document figure sur le site de la commune et M. Truan en cite quelques extraits, tout en précisant qu'actuellement, aucune mesure particulière ne doit être prise par la population :

Abris PC : Sur l'ensemble du territoire suisse, quelque 365'000 abris privés et publics offrent environ 9 millions de places protégées à la population, ce qui correspond à un taux de couverture de plus de 100 %. S'agissant de Troinex, M. Truan rappelle que la commune est rattachée au groupement de protection civile nommé « Salève » qui regroupe Bardonnex, Perly, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier. Sur l'ensemble de ces communes, le nombre de places est suffisant pour accueillir les personnes qui devraient être accueillies. Il y a un excédent de 261 places globalement. Ces chiffres ont été publiés tout récemment dans la presse.

Provisions de secours : La population devrait être en mesure de se ravitailler pendant plusieurs jours sans aide extérieure. L'approvisionnement économique conseille donc de constituer des provisions de secours pour une semaine environ.

Comprimés d'iode : Les comprimés d'iode sont utilisés en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire. Ils empêchent l'iode radioactif de s'accumuler dans les glandes thyroïdes et de provoquer un cancer de la thyroïde. En cas d'événement, les comprimés d'iode doivent être pris à temps. Ils sont distribués à titre préventif à toutes les personnes qui séjournent régulièrement dans les communes situées dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire suisse. Pour les zones situées à plus de 50 km, les cantons stockent des comprimés d'iode afin de pouvoir en fournir à toute la population en cas d'événement. Au vu de la situation actuelle, aucun scénario ne nécessite la distribution de comprimés d'iode et la Confédération renonce actuellement à ordonner d'éventuelles mesures de protection en cas d'attaque nucléaire.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Dons pour l'aide d'urgence en Ukraine : Mme Hirsch informe que la Mairie a décidé de verser les dons suivants pour l'aide d'urgence en Ukraine : CHF 2'500.- au CICR et CHF 2'500.- à Médecins sans frontières. Ces montants ont été pris sur la part « aide d'urgence » du budget de l'aide humanitaire.

TSHM : Comme les membres du Conseil municipal le savent, Troinex a accueilli Mme Sandrine Queiroga, la nouvelle responsable de l'équipe TSHM. Mme Queiroga travaillait à 20% depuis janvier et elle est passée à 100% depuis mars. Elle sera reçue par la commission Social, jeunesse, loisirs et communication le 23 mars. Mme Queiroga est psychologue de formation, elle a fait un master en psychologie ainsi qu'une formation HES en éducation. Elle a été pendant quelques années éducatrice de rue en France voisine. Depuis 2006, elle est TSHM à la FASE, d'abord dans la région des Trois-Chêne où elle est devenue responsable d'équipe. En 2018, elle a eu l'occasion de croiser la commune de Troinex puisqu'elle a remplacé pendant une année la coordinatrice de région, Mme Ferretti, qui avait pris un congé sabbatique. Cela lui a permis de connaître l'équipe Troinex-Veyrier. Ensuite, elle a été pendant deux ans coordinatrice de région sur la Ville de Genève. Elle s'est rendu compte que le terrain lui manquait et elle a donc postulé pour le poste de responsable d'équipe sur Troinex-Veyrier.

La Mairie a eu l'occasion de la recevoir. Au vu de la formation très complète de Mme Queiroga, de son excellente expérience, de sa bonne connaissance de Troinex-Veyrier, c'est à la grande satisfaction non seulement des deux communes, mais aussi de l'équipe TSHM que Mme Queiroga a été engagée à ce poste.

Par ailleurs, Mme B. Hirsch informe le Conseil que Mme Pauline Beuchat, qui était TSHM depuis deux ans à Troinex, a donné sa démission car elle part dans la région de Neuchâtel. Elle sera remplacée, mais Mme B. Hirsch n'a pas encore de nom à proposer puisque le processus de recrutement est en cours. Il faut cependant savoir que, dans la mesure où Mme Queiroga a remplacé un homme qui était responsable de l'équipe et que les deux éducatrices sont des femmes, il a été décidé d'engager si possible un homme.

La Mairie a eu l'occasion de remercier Mme Beuchat, lors d'un petit apéritif organisé jeudi dernier pour son départ. Après un court remplacement, Mme Beuchat est arrivée en juin 2020 et a donc connu Troinex uniquement durant la crise sanitaire. Elle a su créer un bon lien avec les jeunes et elle a su garder le local des jeunes le plus actif possible, malgré la période de pandémie. La commune la remercie pour son engagement.

Prochaines manifestations : Mme B. Hirsch a le plaisir de présenter au Conseil municipal les prochaines manifestations, après quelques mois, voire années de disette.

- **Vendredi 25 mars à 18h :** Plantation du deuxième arbre du Mérite au parc de la Drize, en l'honneur de M. Jean-Jacques Asper, qui a ouvert une voie pour gravir l'Everest. A noter qu'il faut se rendre au parc de la Drize à vélo ou à pied, les voitures n'étant pas admises. Si des personnes à mobilité réduite veulent participer à cette manifestation, elles peuvent s'annoncer auprès de la mairie, qui organisera un transport.
- **Samedi 9 avril à 10h :** Brunch campagnard au parc de Colchique. Cette manifestation aura lieu dans ce parc car l'endroit, outre le fait d'être extrêmement agréable, a l'avantage de se situer à proximité de la salle des fêtes qui organise le même jour le troc-vente. Mme B. Hirsch précise qu'en raison des délais extrêmement courts, les membres de la commission Sociale n'ont pas été sollicités pour organiser ce brunch, mais s'ils ont envie d'aider, elle les invite à s'annoncer auprès de Mme Forestier, qui s'occupe de l'organisation. A noter en outre la participation de l'Amicale des pompiers et de Troinextra. Par ailleurs, quelques animations sont prévues, notamment une présentation de la Basse-Cour de Troinex, une chasse aux œufs, une présentation de la Charte des jardins et peut-être un stand d'information sur le monde des reptiles et des amphibiens, en lien avec les deux marres qui se trouvent dans le parc.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Référendum communal : Comme les membres du Conseil municipal le savent, un référendum a été lancé contre la délibération votée par le Conseil municipal le 7 février dernier pour l'ouverture d'un crédit de CHF 1'150'000.- destiné aux travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset, en vue du passage d'une ligne de bus et du renforcement de la sécurité dans ces chemins.

La récolte des signatures a débuté aux environs du 15 février et le délai référendaire est fixé au 28 mars prochain. Le nombre de signatures valables pour que le référendum aboutisse est de 293. La Mairie ne connaît pas, pour l'instant, la date de la votation si le référendum aboutit. Elle communiquera bien sûr cette information au Conseil municipal lorsqu'elle l'aura obtenue de la Chancellerie d'Etat. M. Lavorel mentionne toutefois que la date de cette éventuelle votation pourrait être le 25 septembre 2022.

EMS de Drize : Les membres du Conseil de Fondation ont été informés en décembre dernier que M. Jean-Marie Carron aspire à prendre sa retraite dans le courant de l'année 2022. M. Lavorel le cite : « Après deux années d'activités riches, intenses et stressantes, mais avec beaucoup de satisfactions, la situation de l'EMS de Drize étant apaisée, mon souhait est de retrouver mon statut de préretraité, celui d'époux et de grand-père. »

M. Carron a remis formellement sa lettre de démission pour le 30 septembre 2022. Il va profiter de ses derniers mois comme directeur pour préparer le relais et ainsi poursuivre l'accompagnement de la stratégie et des objectifs qui ont été mis en place.

Dès lors, la réflexion du comité a été de repourvoir ce poste de directeur et d'assurer l'avenir de l'établissement, en ouvrant dans un premier temps le poste uniquement aux postulations internes. Le processus est en cours et M. Lavorel tiendra naturellement le Conseil municipal informé de la suite de cette procédure.

Mme la Vice-Présidente ouvre la discussion sur les communications que vient de faire la Mairie.

M. Annen souhaite savoir si, pour les mesures relatives aux réfugiés ukrainiens, il existe un mode de financement spécifique qui est centralisé, par la Confédération ou le Canton. Ou est-ce la commune qui assumera toutes les charges ?

M. Truan répond qu'en principe, c'est l'Hospice général qui assumera ce financement. Les cantons seront dotés par la Confédération pour un certain nombre de charges. Il est cependant possible que la commune assume les frais pour les éléments qu'elle mettra elle-même en place. Mme B. Hirsch mentionne à ce titre les tâches purement communales, comme les crèches.

M. Truan ajoute qu'une réflexion est en cours pour mettre à disposition des logements qui seraient libres. Ces logements n'étant pas nécessairement équipés, la Commune devra probablement investir pour du mobilier par exemple.

M. de Weck demande si le dispositif de sécurité envers l'Ukraine qui a été mis en place, dont a parlé M. Truan, correspond à la taskforce qui a été créée par le Conseil d'Etat.

M. Truan confirme qu'une délégation renforcée du Conseil d'Etat a été mise en place. La délégation est habituellement composée de deux membres du Conseil d'Etat et de la chancellerie. Elle a été renforcée en ce sens que MM. Poggia et Dal Busco sont désormais épaulés par M. Apothéloz. De plus, trois cellules de crise ont été créées : la cellule ORCA et police (département de la sécurité), la cellule Solidarité Ukraine (département de la cohésion sociale) et la cellule protection de la population. Pour ce qui est du rôle des communes, une nouvelle visioconférence aura lieu vendredi prochain. De plus, des informations régulières seront transmises en principe par l'Hospice général, notamment sur la manière d'organiser le lien entre les migrants, les habitants et l'Hospice. M. Truan ajoute qu'une réunion a eu lieu ce matin avec des membres de l'administration communale pour mettre en place une procédure. Le secrétariat a reçu des informations afin de savoir comment répondre aux questions qui lui parviendraient.

Mme Reymond-Dorsay relève que le site internet de la commune est très à jour, mais que plusieurs questions se posent malgré tout. Au niveau des traumatismes psychologiques, il a été dit que les personnes qui accueillent des réfugiés ne devaient pas s'en occuper au départ. Serait-il malgré tout possible que quelques conseils leur soient fournis ? Mme Reymond-Dorsay s'interroge par ailleurs sur la formation des adultes. Elle demande en particulier si un lieu est prévu où les adultes pourront recevoir des cours de français accélérés. Enfin, un certain nombre de Troinésiens ont ou vont accueillir des réfugiés. Est-il envisageable de créer un lien pour que ces personnes puissent communiquer entre elles, voire communiquer avec des personnes qui aimeraient aider d'une manière ou d'une autre, mais n'ont pas la place d'accueillir des réfugiés chez elles ?

M. Lavorel souligne que c'est l'Hospice général qui est en charge de toute cette organisation ; il faut veiller à ne pas multiplier les actions.

M. Truan confirme qu'il faut éviter que chacun parte de son côté et doive finalement revenir en arrière. Pour l'instant, la commune attend que l'Hospice général mette en place différentes actions, ce qui est assez compliqué. Bien entendu, c'est aussi compliqué au niveau communal, mais M. Truan pense que les choses vont rapidement se mettre en place. Concernant l'intégration (la formation, les cours de langue, les loisirs, etc.), il ne s'agit pas de la préoccupation première de la Confédération, qui se charge pour l'instant avant tout d'accueillir ces personnes, de les loger, de les nourrir. Le reste viendra dans un second temps.

M. Odier relève que la Mairie a déjà fait deux dons à hauteur de CHF 2'500.- chacun. Il se demande si, plutôt que de donner de l'argent à des associations, il ne serait pas plus utile de soutenir les Troinésiens qui accueillent des migrants.

Mme B. Hirsch précise en préambule que la Mairie a veillé à ne pas faire de dons à de petites associations, mais à des associations reconnues, qui savent clairement ce qui se passe sur place, où il y a un véritable besoin de solidarité.

Concernant les ressources financières des migrants, Mme B. Hirsch rappelle que ceux-ci doivent s'inscrire dans un centre fédéral d'enregistrement, comme l'a mentionné M. Truan, pour ensuite être soutenus par l'Hospice général. S'ils ont des difficultés financières, ils pourront aussi venir à la permanence sociale qui est organisée par la commune, dans le cas où il existe des besoins particuliers. Mais dans un premier temps, ce n'est pas le rôle de la commune de s'occuper financièrement des migrants, qui sont soutenus par d'autres instances. Concernant la proposition d'aider financièrement les familles d'accueil, la Mairie peut l'étudier, mais Mme Hirsch rappelle que ces questions sont traitées par l'Hospice général et la Confédération.

M. Truan remarque que l'accueil repose en grande partie sur le bénévolat localement. Troinex est une assez petite commune pour que la Mairie soit au courant de ce qu'il se passe. Si elle se rend compte que des Troinésiens sont prêts à accueillir des migrants mais n'en ont peut-être pas les moyens, elle sera évidemment présente. Les membres du Conseil municipal peuvent aussi faire le relais pour attirer l'attention de l'Exécutif si de telles situations existent.

M. Botbol se demande comment ces réfugiés seront répartis dans la région de Genève et si, dans la mesure où ils ont un choix, Troinex serait réellement attractive, compte tenu notamment des transports publics assez peu performants. Il s'interroge sur la manière dont ces personnes pourraient être connectées avec d'autres réfugiés pour se réunir, échanger, etc.

Selon M. Truan, il existe deux situations. Il y a les personnes qui arrivent et qui ont des contacts localement. Elles s'installent puis vont s'inscrire dans un centre fédéral. Et il y a celles qui arrivent sans connaître personne et qui se retrouvent dans un centre fédéral, lequel va les placer à un endroit en fonction des logements disponibles que l'Hospice général aura répertoriés. La commune n'aura pas vraiment de maîtrise sur le fait qu'elles sont placées à Troinex plutôt qu'à Bardonnex, par exemple.

M. Lavorel ajoute que la commune dispose d'un petit appartement d'urgence, ainsi que d'un appartement qui va se libérer, et elle va les mettre à disposition.

M. Moraga demande si les communes pourraient être appelées à mettre à disposition des salles de gym par exemple. M. Lavorel répond que, pour l'instant, le Conseil d'Etat ne l'a pas prévu.

6. Propositions individuelles et questions

Mme Latour revient sur ce qu'elle a pu observer dans les différents projets qui ont été présentés en commission - aménagements, plans de circulation, remplacement de déchetterie, etc. Elle rappelle qu'en décembre 2018, le groupe des Verts avait déposé la motion M40, qui avait été acceptée par l'ensemble du Conseil municipal – et non pas seulement par les Verts, raison pour laquelle Mme Latour fait ici appel à l'ensemble de ses collègues. Par cette motion, le Conseil municipal demandait que la Mairie s'engage à veiller aux pistes cyclables existantes, à étendre le réseau et à veiller à des pistes sécurisées. Or, Mme Latour remarque que, dans tous les projets qui sont présentés, l'on dirait qu'il n'y a pas de mandat donné aux bureaux pour intégrer ces aspects. Elle propose donc de donner aux mandataires le texte de la motion pour qu'ils intègrent ces éléments dans les projets. Le principe de cette motion est peut-être ancré dans le PDCom, mais comme celui-ci n'est pas finalisé, Mme Latour constate que ce que le Conseil municipal avait voté à l'époque n'est pas implémenté de manière systématique et cohérente. C'est la raison pour laquelle elle remet ce sujet sur le tapis en demandant à la Mairie de s'engager à remettre le texte qui avait été rédigé à l'époque – et qui comporte quatre points

dont Mme Latour peut donner lecture si nécessaire – à chaque mandataire qui s’occupe d’un projet d’aménagement du territoire. Si la Mairie ne peut pas donner cet engagement, comment faire pour renforcer ces éléments ? Mme Latour pourrait mentionner d’autres motions qui ont été présentées depuis qu’elle siège dans cette enceinte. Il faudrait un suivi régulier des motions et dire au Conseil municipal où en est leur implémentation.

M. Lavorel rappelle que l’objectif est de faire une piste cyclable sur la route de Troinex, ce qui a aussi fait l’objet d’une motion. Quant aux autres pistes cyclables, il lui semble qu’il en est question presque à chaque séance de la commission d’urbanisme.

Mme Latour donne lecture du texte de la motion :

Les Verts de Troinex invitent la Mairie à :

- *Présenter au Conseil municipal dans les six mois un projet de délibération pour un crédit d’étude permettant d’identifier les itinéraires nécessitant des compléments d’aménagements pour les vélos, proposant de nouveaux itinéraires et énonçant pour chacun des solutions concrètes de réalisation de continuité cyclable sécurisées sur l’ensemble des itinéraires cyclables actuels et potentiels.*
- *Intégrer dans l’étude également l’aménagement de nouvelles places de stationnement vélos, si possible couvertes et sécurisées, devant les lieux publics de la commune.*
- *Intervenir auprès du Conseil d’Etat pour que le Canton de Genève participe au suivi de cette étude, formule des recommandations et soutienne la mise en œuvre des mesures préconisées par celle-ci, en particulier sur le domaine public cantonal.*
- *Initier une collaboration intercommunale, notamment avec Veyrier, Carouge, PLO, Bardonnex, afin d’assurer la continuité des itinéraires.*

Mme Latour demande que ce texte soit confié à chaque mandataire qui doit travailler sur un projet d’aménagement de la commune de Troinex, afin que ce que le Conseil municipal avait décidé à l’époque soit réalisé. Elle admet que le sujet est abordé en commissions, mais par petits bouts. Jamais un plan cohérent de pistes cyclables continues n’a été présenté. Aujourd’hui, la commune aménage notamment le chemin de Saussac et le chemin de Drize, mais rien n’est prévu sur ces axes.

M. Lavorel ne comprend pas très bien l’intervention de Mme Latour et il rappelle les différents dossiers qui sont en cours et qui sont connus de la commission d’urbanisme : la route de Troinex, les axes de mobilité douce, le projet des espaces publics du centre du village qui comporte des cheminements piétons et vélos, etc. Il estime que le travail se fait, peut-être pas aussi rapidement qu’on le souhaiterait, mais il se fait.

Mme Latour note qu’il ne se fait en tout cas certainement pas avec la rapidité voulue, puisque la motion remonte à 2018 et que l’on est aujourd’hui en 2022. Il n’y a pas de continuité ; par exemple, les écoliers ne peuvent pas emprunter de cheminements depuis leur domicile jusqu’à l’école. Mme Latour souhaite que le texte qui avait été présenté soit vraiment suivi, avec des cheminements sécurisés et continus. Elle réitère sa demande que, pour chaque projet d’aménagement, ces quatre points qu’elle rappelés soient remis aux mandataires pour qu’ils puissent s’en inspirer.

Mme la Vice-Présidente précise que le texte dont Mme Latour a donné lecture est celui que le groupe des Verts avait déposé. Le texte que le Conseil municipal avait voté est un peu différent.

M. Truan souligne qu’un énorme travail est effectué en commission. Les pièces du puzzle sont en train de s’assembler à travers les travaux relatifs au plan directeur communal, au le plan de circulation, au plan de stationnement, etc. ; tout cela va dans le sens de la motion. M. Truan ajoute que, s’il y a certes une motion, il ne faut pas oublier que les commissaires sont en prise directe avec les mandataires, auprès desquels ils peuvent faire leurs remarques s’ils le souhaitent, et ils le font régulièrement. Il propose de reprendre les procès-verbaux pour en

ressortir les décisions qui ont été prises et qui vont dans ce sens, et de voir ensuite dans quelle mesure des améliorations sont possibles.

Mme Latour remercie M. Truan de sa proposition. Concernant l'argument selon lequel c'est aux commissions de faire le travail, elle relève que le Conseil municipal dans son ensemble a donné un mandat à la Mairie. Ce mandat se situe donc à un niveau supérieur à celui du travail en commission. Tous les projets d'aménagement qui sont présentés en commission devraient d'emblée intégrer ces points. Le Conseil municipal a donné un mandat à l'Exécutif et Mme Latour souhaite que ce mandat soit implémenté.

En tant que président de la commission d'urbanisme, M. Botbol est surpris par l'intervention de sa préopinante. Il ne voit pas l'utilité de donner cette motion aux mandataires. Il ne connaît aucun projet qui n'ait été étudié en commission, ni réalisé sans qu'il ait été question de mobilité douce et de piste cyclable.

Mme Latour précise qu'il manque une cohérence entre les projets et qu'il n'y a pas de continuité, un peu partout sur le territoire de la commune.

M. Lavorel mentionne à nouveau le plan des espaces publics évoqué plus tôt, la liaison sur la parcelle des Crêts, les deux cheminements jusqu'à la salle communale. Il y a là une réelle cohérence.

M. Calame abonde dans le sens de M. Truan et est d'accord que ce bilan doit être fait à charge et à décharge. Il relève que la responsabilité est partagée, notamment entre les groupes qui votent une motion et qui ensuite, en commission, minorisent des options qui sont plus favorables à la mobilité douce que d'autres. Encore récemment, des propositions plus favorables à la mobilité douce étaient sur la table, mais ce ne sont pas celles qui ont été retenues. En commission, c'est la majorité qui l'emporte. Il y avait une belle unanimité autour de la mobilité douce lors du vote de la motion, mais cette unanimité ne se retrouve plus nécessairement aujourd'hui ni en commission ni en plénière, ce qui est bien dommage.

M. Calame aborde ensuite le travail sur le centre du village et relève que le mandataire a effectivement écouté les questions et remarques des commissaires et a fait un très bon travail. Ce n'est pas le cas de tous les mandataires. Un des sujets qui pourraient être posés sur la table, c'est le recours permanent au même mandataire pour toutes les questions de mobilité dans cette commune, un mandataire qui n'a aucune sensibilité pour les aspects de mobilité douce et qui ignore souvent ces points dans ses présentations. Pour M. Calame, on voit bien la différence entre le travail de qualité d'un mandataire qui prend en compte les remarques émises, et les travaux d'un autre mandataire qui ne tiennent pas compte des remarques, qui n'apportent pas de solutions et qui ne permettent pas toujours d'avoir des conclusions favorables à la mobilité douce. Il répète qu'il trouve intéressant de faire un bilan à charge et à décharge sur la mise en œuvre de la motion, sachant aussi que les torts sont partagés : l'Exécutif propose et la commission tranche, et malheureusement, celle-ci n'a pas toujours tranché dans le sens du développement d'un réseau cyclable continu et de qualité.

M. Berthet ne siégeait pas encore au Conseil municipal quand la motion a été votée, mais il entend qu'il était aussi question de liaisons cyclables avec les autres communes. Concernant la piste cyclable qui devait être réalisée entre la Croix-de-Rozon et Carouge, une motion au Grand Conseil a été votée en 1995 et acceptée à l'unanimité. Vingt-sept ans plus tard, ce projet est toujours en gestation. L'on parle beaucoup de mobilité douce, de pistes cyclables, mais sans passer à l'acte ou en faire une priorité.

M. Berthet remarque que non seulement la continuité des pistes cyclables à l'intérieur de la commune pose problème, mais aussi les liaisons avec les communes avoisinantes. Quitter Troinex à vélo aujourd'hui, c'est peu sûr et ce n'est pas engageant. Les personnes qui souhaiteraient faire ce transfert modal ne sont pas encouragées à le faire. M. Berthet se réjouit que la réunion avec les conseillers municipaux de Veyrier se fasse, pour parler enfin de ces

problèmes d'intercommunalité.

Au niveau cantonal, M. Lavorel a déjà parlé précédemment de l'étude sur la mobilité dans Genève-Sud, qui fait suite à l'abandon du projet de liaisons L1-L2. Une des mesures à l'étude par le canton consiste à réaliser des axes de mobilité douce au sud du Salève pour rejoindre la ville. Le Canton étudie également une liaison de bus. Mais ces études prennent malheureusement du temps.

Mme Reymond-Dorsay relève qu'en effet, la question des pistes cyclables continues à Troinex se pose, mais que ces pistes cyclables se font, même si elles se réalisent peut-être d'une manière partielle et lente. Elle rappelle ensuite qu'une piste cyclable se met aussi en place à Veyrier. Dès lors, ne faudrait-il pas une commission au niveau du Canton, puisque les communes ont finalement chacune un morceau du canton ?

M. Truan répond que c'est bien au niveau cantonal que la réflexion sur Genève-Sud est en cours. Le projet de routes de contournement L1 et L2 – qui étaient elles-mêmes la suite de différentes réflexions et études menées depuis vingt, trente ou quarante ans – qui avait été élaboré par le Canton et les communes n'ayant pas abouti, il faut trouver une autre solution pour le transit. L'étude est en cours mais il faut passer par des diagnostics, des réflexions, des discussions, des séances, et tout cela prend du temps. M. Truan précise que ce projet englobe aussi bien les communes genevoises que celles de l'autre côté de la frontière.

Pour conclure, Mme Latour invite la commune à se concentrer d'abord sur Troinex. Elle remercie la Mairie pour la proposition de faire un bilan et de le présenter au Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Vice-Présidente lève la séance à 21h00.

La Vice- Présidente :

Christine Tomassi

Le Secrétaire :

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :